

Informations de base	
2021/0012(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Mesures spécifiques et temporaires dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 concernant la validité de certains certificats, licences et autorisations et le report de certaines vérifications périodiques et formations dans certains domaines de la législation des transports Voir aussi Règlement 2020/698 2020/0068(COD) Subject 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.02.01 Sécurité ferroviaire 3.20.03 Transport maritime de personnes et fret 3.20.03.01 Sécurité maritime 3.20.04 Transport fluvial 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0012(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Voir aussi Règlement 2020/698 2020/0068(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 091-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/05132